

<http://clg-jean-moulin-artenay.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article538>

Transports scolaires et discipline

- Transports -



Date de mise en ligne : jeudi 27 juin 2024

Copyright © Collège Jean Moulin - Tous droits réservés

Interview de M. Jérémy Philippon, délégué de la région Centre-Val de Loire pour Transdev Loiret Mobilités.

En quoi consiste votre travail ?

Je suis entre autres en relation avec les chefs d'établissements scolaires en ce qui concerne le ramassage scolaire. Plus précisément je les informe des retards et annulations de cars, de toutes les problématiques que nous rencontrons.

Je travaille également avec la Région pour les projets d'aménagement et la création d'arrêts.

Combien de lignes de bus sont rattachées au collège Jean Moulin ? Et combien de places par véhicule ?

Il existe 6 lignes de bus qui desservent le collège : de la ligne 101 à la 106. Et chaque car a 56 ou 61 places.
[http://clg-jean-moulin-artenay.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-jean-moulin-artenay/local/cache-vignettes/L400xH245/bus_remi-5960e.png]

Comment expliquez-vous les problèmes de début d'année avec le manque de place sur certaines lignes de transport ?

En début d'année, la Région nous oblige à emmener tous les enfants y compris ceux qui n'ont pas encore d'abonnement scolaire. Cela conduit à des sureffectifs dans les cars.

Une fois que nous avons le nombre exact d'utilisateurs grâce aux inscriptions sur le site REMI, nous pouvons choisir la taille du bus en fonction du nombre d'élèves inscrits, d'où l'importance de tenir compte des dates pour inscrire son enfant.

<http://clg-jean-moulin-artenay.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-jean-moulin-artenay/local/cache-vignettes/L400xH334/livre-fe1cb.jpg> **Règlement intérieur**

Comment sont gérés les problèmes de discipline dans les bus ?

En cas d'indiscipline relevée dans les cars de ramassage scolaire, le conducteur inscrit les remarques sur une « fiche d'indiscipline » avec les nom et prénom du collégien et le numéro du circuit. Cela peut être une ceinture non attachée, un déplacement pendant la conduite, un jet de projectile, non présentation de la carte de transport, insolence, insulte, vol, bousculade, menace envers un élève ou le conducteur, dégradation, violence envers un élève ou le conducteur ...

Qui est tenu responsable et quelles sont les sanctions ?

C'est l'auteur des faits, le collégien qui est responsable de l'indiscipline qui risque une sanction de la Région : un avertissement voire une exclusion pour les cas les plus graves.

[http://clg-jean-moulin-artenay.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-jean-moulin-artenay/local/cache-vignettes/L400xH400/logo_remi-52867.png]